



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 4 décembre 2018

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 3 DECEMBRE 2018

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Jean-Pierre Vuille

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2018:

1. 41 membres étaient présents, 10 excusés, 3 absents (M. Valentin Rais, M. José Rêgo & M. Inal Uygur).
2. Le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2018 avec modifications;
4. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal N° 16/2018: Budget 2019;
5. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité, avec amendement, le préavis municipal N° 17/2018: Adoption du règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie.

La séance est levée à 19h48.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 3 décembre 2018.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 et 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Jean-Pierre VUILLE



La Secrétaire
Maryline THALMANN GIAVINA